

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports
Service des Grands Projets Routiers

N° 2007/IV-3e/29

Services consultés

Direction de la Commande Publique
Direction des Finances

**ROCADE OUEST DE COLMAR
Programme AR 01
Achèvement de la partie Nord « Ladhof - Ingersheim » inscrite au CPER**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'ajouter au programme AR 01 « Rocade Ouest de COLMAR », les aménagements restant à réaliser sur la partie Nord de cette rocade « section Foire aux Vins – INGERSHEIM », opération transférée par l'Etat qui était suivie en maîtrise d'ouvrage par l'Etat jusqu'au 31 décembre 2006, et de porter à cette fin l'enveloppe financière prévisionnelle de ce programme à 45,3 M€ TTC.*

I) PREAMBULE :

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Département est compétent sur les routes nationales d'intérêt local, qui lui ont été transférées en application de l'alinéa III de l'article 18 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Cependant, par convention tripartite en date du 24 mars 2006, passée en application des dispositions de l'article 26 de la loi précédemment citée, l'Etat avait conservé la maîtrise d'ouvrage jusqu'au 31 décembre 2006 de l'opération d'aménagement de la Rocade Ouest de COLMAR (RD 83 – section Ladhof / INGERSHEIM).

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est dorénavant assurée par le Département depuis le 1^{er} janvier 2007.

Par délibération du 23 février 2007, la Commission Permanente a décidé d'autoriser le Président à signer les avenants de transfert des marchés passés par l'Etat au Département et a affecté une somme prévisionnelle de 750 000 € sur le programme A0 11 - millésime 2007 à cette fin.

Il incombe donc au Département de réaliser les travaux restants pour conduire l'opération à son terme.

Le financement de ces travaux, et jusqu'à concurrence des mandats inscrits au Contrat de Plan, est assuré conjointement par l'Etat, la Région Alsace, la Ville de Colmar et le Département du Haut-Rhin, selon la même clé de répartition du Contrat de Plan.

Toutes les collectivités, hors l'Etat qui versera au Département une subvention correspondant à sa participation hors taxes, apporteront leur contribution sous forme d'un fonds de concours.

Les services de l'Etat prépareront les avenants nécessaires aux conventions particulières du Contrat de Plan.

II) ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA SECTION INGERSHEIM - LADHOF DE LA ROCADE OUEST DE COLMAR :

L'opération n'a pas été achevée par l'Etat. Outre des acquisitions foncières, les prestations suivantes restent à réaliser (pour lesquelles aucun marché n'a été lancé par l'Etat) :

- aménagement de la section Mittelharth / carrefour RD 415 : mise à 2 x 2 voies de la section de la RD 83, aménagement des carrefours giratoires RIQUEWIHR et RD 415, construction de pistes cyclables et de murs antibruit ;
- aménagement de la passerelle piétons / cycles au-dessus des voies ferrées (ligne STRASBOURG - MULHOUSE) ;
- travaux de finition.

Un bilan financier provisoire de cette opération pourra être établi lorsque l'Etat aura communiqué au Département tous les éléments comptables correspondants.

Dans cette attente, et afin de permettre la poursuite des travaux de cette opération dès que les acquisitions foncières restant à réaliser auront été achevées, il est nécessaire de voter une autorisation de programme complémentaire de 5.3000.000€ TTC sur le programme AR 01 « Rocade Ouest de COLMAR ». Ce montant, compte tenu de notre connaissance des dépenses engagées ce jour, reste dans l'enveloppe prévue au Contrat de Plan pour cette opération.

Si les résultats des appels d'offre qui seront engagés prochainement et le bilan financier que nous attendons de l'Etat montrent qu'un dépassement de l'enveloppe inscrite au Contrat de Plan était à prévoir, il serait alors nécessaire, avant toute exécution des travaux supplémentaires, de réévaluer l'opération et d'obtenir l'accord de nos partenaires pour une poursuite de leur participation jusqu'à l'achèvement total des travaux.

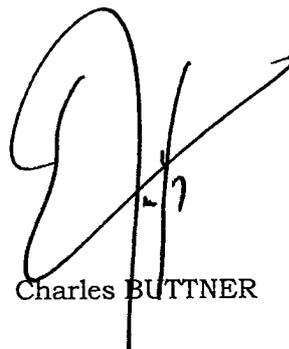
III) CONCLUSION :

En conséquence, je propose à votre Assemblée :

- d'inclure dans le programme AR 01 « Rocade Ouest de COLMAR », les travaux restant à réaliser sur la partie Nord de cette rocade « section Foire aux Vins - INGERSHEIM », opération transférée par l'Etat, pour les marchés qui n'ont pas encore été passés ;
- de voter à cette fin, à l'occasion de la DM 1, une autorisation de programme complémentaire de 5 300 000 € sur le programme AR 01 « Rocade Ouest de COLMAR » ;
- d'affecter la somme prévisionnelle de 5 300 000 € du programme AR 01 - millésime 2007 à l'opération « RD 83 - Rocade Ouest de COLMAR - Foire aux Vins - INGERSHEIM » ;

- d'autoriser le Président du Conseil Général à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tous documents s'y rapportant, après mise en œuvre des consultations y afférentes.
- d'autoriser le Président du Conseil Général à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement des marchés conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Rocade Ouest de Colmar - section carrefour du Ladhof / carrefour d'Ingersheim
Synthèse de l'opération

I - Montant de l'opération après la réévaluation du 8 novembre 2005

Etudes	1 936 102,52
Acquisitions foncières	5 343 403,61
Travaux	27 084 744,43
Montant total de l'opération	34 364 250,56

II - Enveloppe disponible (XIIème CPER et antérieurs)

AP mobilisées sur les plans antérieurs	8 447 917,63
AP mobilisées sur le XII° Contrat de Plan	25 916 332,93
Total	34 364 250,56

Bilan au 31 décembre 2006

	Planifié	affecté	engagé comptablement	disponible pour engager
Etudes	1 936 102,52	1 888 551,95	1 825 663,42	62 888,53
AF	5 343 403,61	5 299 961,82	4 271 336,52	1 028 625,30
Travaux	27 084 744,43	26 275 885,42	21 898 851,12	4 377 034,30
TOTAL	34 364 250,56	33 464 399,19	27 995 851,06	5 468 548,13

III - Estimation des travaux

Désignation	Dépenses engagées	Restant à engager	Total
-------------	-------------------	-------------------	-------

Etudes

<i>Etudes réalisées</i>	1 825 663,42	0,00	1 825 663,42
<i>Etudes restantes</i>	0,00	0,00	0,00
<i>Reliquat sur ligne études</i>			110 439,10

Acquisitions foncières

<i>AP affectées (au 31/12/06)</i>			5 299 961,82
<i>AP engagées comptablement par le service des Domaines (au 31/12/06)</i>			4 263 562,62
<i>AP disponible (au 31/12/06)</i>			550 393,14
<i>Reliquat sur ligne AF</i>			1 036 399,20

Travaux

<i>Disponible pour engager</i>		4 377 034,30	4 377 034,30
<i>AP restant à affecter</i>		808 859,01	808 859,01
<i>Total restant sur ligne Travaux</i>			5 185 893,31

Total AP pouvant être affectées en travaux dans la limite du CPER			6 332 731,61
--	--	--	---------------------